

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 18 Octobre 2013

Présents: GARRON Jean- Marie , GARRON Patricia, CRUZ Marie -Louise, CONSTANS Serge, MESSENGER Daniel, AVANIAN Jacques, ZERDOUMI Richard, MARGUET Michel , CONSTANS Noël

1. ACQUISITION de PARCELLES De TERRES

Le Conseil municipal est favorable à l'acquisition de diverses parcelles de terres appartenant à la SAFER (anciennement propriété de Mme CARLIN Doralice)

A savoir :

- Le Collet de la Dame A 14 superficie de 1 ha 26 a 66 ca Bois Tallis
 - Le Cade D 14 superficie 1 ha 06 a 40 ca Bois taillis
 - La Coste E 6 superficie 59 a 40 ca Bois Taillis
 - Le Deffens E 6 superficie 1 ha 78 a 00 ca
 - Chemin de Quinson F 95 superficie 8 a 40 ca
 - Sauves de Seau F 144 superficie 43 a 00 ca
- Total de **5 Ha 22 a 28 ca** , pour un montant de **5 900 €(cinq mille neuf cents Euros)**

2. DELEGUES de la COMMUNAUTE de COMMUNE LACS et GORGES Du VERDON

Sont élus membres titulaires délégués de la future Interco LGV :

GARRON Jean-Marie

CONSTANS Noël

3. COMPOSITION du FUTUR CONSEIL COMMUNAUTAIRE LACS et GORGES du VERDON , après le RENOUELEMENT GENERAL des CONSEILS MUNICIPAUX de MARS 2014

Le Conseil municipal adopte :

Conformément à l'article L. 5211-6-1 du CGCT, la répartition des sièges par commune telle que suit :

Tranche de population	Nombre de délégués par commune
moins de 1 000 habitants	2
plus de 1 000 habitants	3

Cette répartition se traduit de la façon suivante :

Communes	Population municipale	Nombre de délégués
Aiguines	261	2
Artignosc-sur-Verdon	297	2
Aups	2 095	3
Baudinard-sur-Verdon	189	2
Bauduen	320	2
Moissac-Bellevue	284	2
Les Salles-sur-Verdon	228	2
Régusse	2 156	3
Tourtour	589	2
Vérignon	11	2
Villecroze	1 201	3
Total	7 631	25

La Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon est administrée par un conseil communautaire composé de 25 délégués élus.

4 ACQUISITION de la PARCELLE C 485

Le Conseil est favorable à l'acquisition à titre gracieux de la parcelle C 485 « Les Adrets » d'une superficie de 02 a 09 ca appartenant aux époux ANDRE.

5 AFFECTATION d'un NOM à la SALLE MULTI-ACTIVITES

A la majorité (abstention de Mme GARRON Patricia et Mr CONSTANS Noël) le conseil attribue le nom « **Le Verdon** » à la Salle multi-activités

6 DECISION MODIFICATIVE n° 02

Le Conseil adopte la DM n° 02 suivante

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts
Dépenses 6554 : Contribution aux organismes de regroupement	+ 33 000.00
Recettes 7381 Taxe addi droits mutation	+ 33 000.00

1. QUESTIONS DIVERSES

- **-DPU** : Le conseil ne préempte pas

Les Planets B 501

Les Adrets C 387

Les Serres C 487

La séance est levée à 21 h 30

Vu pour être affiché le Vendredi 25 Octobre 2013, conformément aux prescriptions de l'article -L.2121-25 du code général des Collectivités Territoriales.